Calendrier des périodes de session du Parlement en 2013, modification

2012/2849(RSO) - 16/01/2013

L'Assemblée a voté le calendrier modifié des périodes de session du Parlement européen en 2013.

Le calendrier des périodes de session du Parlement européen pour 2013 est fixé comme suit :

- du 14 au 17 janvier

- du 4 au 7 février

- du 11 au 14 mars

- du 15 au 18 avril

- du 20 au 23 mai

- du 10 au 13 juin

- du 1er au 4 juillet

- du 9 au 12 septembre

- du 7 au 10 octobre

- du 21 au 24 octobre

- du 18 au 21 novembre

- du 9 au 12 décembre.